

INTERVENTION A BELGRADE LE 7 MAI 2008:
LES PRIORITES TRANSPORT DE LA PFUE

*par Bruno Fulda, Directeur adjoint des affaires économiques et internationales
du ministère de l'Ecologie de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du
territoire.*

--

Monsieur le Vice-Président de la Commission européenne,
(Mesdames et) Messieurs les ministres, chers collègues,

Vous voudrez bien tout d'abord excuser Dominique BUSSEREAU, le secrétaire d'Etat aux transports, qui regrette de ne pouvoir être parmi vous aujourd'hui.

Il m'a demandé de le représenter, ce qui est pour moi un honneur. C'est aussi l'agréable occasion de me trouver, au confluent de la Save et du beau Danube bleu, fleuve paneuropéen par excellence, inspirateur des arts et des lettres, et que Lamartine décrivait avec admiration: «le fleuve, large et profond, a des vagues comme la mer».

Large et profond, le Danube est ainsi un grand axe de transport. La région danubienne, depuis des siècles, est un espace d'échange dans ce domaine des transports. Elle est devenue un espace de coopération.

Celle-ci se manifeste notamment dans le cadre de jumelages. En Bosnie-Herzégovine, par exemple, la France conduit un jumelage dans le domaine des transports ferroviaires. La Commission Européenne prévoit actuellement d'autres pistes de jumelage sur les financements d'infrastructures. [*Albanie, ARIM*].

D'une manière générale et parce que les Balkans occupent une position stratégique en Europe, nous souhaitons renforcer une collaboration globale dans le domaine des transports.

* * *

Dans moins de deux mois, nos collègues slovènes nous transmettrons le flambeau de la Présidence de l'Union européenne, et je souhaite vous indiquer les quatre priorités de la Présidence française dans le domaine des transports ;

- 1 - La lutte contre le changement climatique (ou « transports verts »);
- 2 - La sécurité dans les transports;
- 3 – La poursuite de la mise en oeuvre du marché intérieur;
- 4 - Le développement des technologies nouvelles avec notamment la bonne poursuite du projet GALILEO.

* * *

PRIORITE PFUE 1 - « TRANSPORTS VERTS »

La lutte contre le changement climatique et de façon plus générale le développement durable seront un des thèmes majeurs de la Présidence française. Le ministère désormais chargé des transports en France est le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable, et de l'aménagement du territoire, qui a lancé de juillet à octobre dernier une grande réflexion nationale («le Grenelle de l'environnement») sur ces sujets, et dont certaines conclusions ont déjà été traduites dans la loi.

Le Conseil transports prendra toute sa part à cet objectif ; la réunion informelle des ministres des transports de l'Union européenne, le premier septembre prochain à La Rochelle, portera sur les sujets des «transports verts». et des transports maritimes. Les conseils des ministres examineront, eux, tout particulièrement l'évolution des textes sur les sujets de l'eurovignette, de la mobilité urbaine, et des permis d'émissions dans le domaine aérien.

- Transports terrestres
Euro vignette

La France attache une grande importance au paquet « transports verts » que la Commission devrait adopter en juin 2008, [*en particulier à l'internalisation des coûts externes*], et à la révision, en conséquence, de la directive Eurovignette, avant la fin de l'année 2008. Il est en effet indispensable que le secteur des transports, notamment des transports routiers, contribue à la lutte contre le changement climatique.

Mobilité urbaine

A la suite des travaux de la Commission, présentée dans le Livre vert sur la mobilité urbaine, la France soutient pleinement la proposition de directive relative à la promotion des véhicules propres dans les transports routiers. [*Grâce à l'intégration de critères environnementaux dans leurs appels d'offres, les pouvoirs adjudicateurs pourront participer pleinement à l'émergence d'une offre de véhicules propres et économes en énergie.*]

Transport aérien : ETS (emission trading system)

Le secteur de l'aviation doit quant à lui continuer à contribuer à la lutte contre le changement climatique. La France soutient dans cette perspective le programme européen Clean Sky et la modernisation des systèmes de contrôle de la navigation aérienne (dit : programme SESAR).

La France attache également une grande importance à l'aboutissement de la proposition de la Commission de l'intégration de l'aviation dans l'ETS, le système de permis d'émissions. [*Deux phases sont prévues: en 2011 tous les vols intra-communautaires seront concernés , en 2013, tous les vols touchant des aéroports de l'Union européenne.*]

Notre deuxième priorité concerne la sécurité dans les transports, et tout particulièrement dans les domaines maritime et terrestre.

• Sécurité maritime

Les objectifs poursuivis par les textes du troisième paquet maritime dit « Erika 3 » sont très importants pour améliorer la sécurité maritime et protéger l'Europe des risques de pollutions.

La France souhaite parvenir, pendant le second semestre 2008, à un compromis satisfaisant pour l'ensemble des États membres sur les directives concernées, touchant notamment l'État du pavillon et la responsabilité des propriétaires de navires. *[Nous considérons que le recours à des instruments non législatifs («soft law») constituerait un recul et que seul le droit contraignant (jus cogens) permet de progresser en matière de sécurité.]*.

Transport routier : Sanctions transfrontalières

En matière de circulation routière, nous avons accueilli avec beaucoup de satisfaction le projet de directive de la Commission facilitant les «sanctions transfrontalières» .

Sachez qu'en France, grand pays de transit, une infraction sur sept est commise par des conducteurs de véhicules étrangers, et cette situation est loin d'être unique en Europe. Au sein de l'Union européenne, il suffit de traverser une frontière pour qu'une infraction reste sans suite. Cette impunité routière doit cesser.

La sécurité routière reste une préoccupation majeure de notre gouvernement, avec ces dernières années des résultats spectaculaires. Nous organisons en partenariat avec la Commission une journée européenne sur ce thème le 13 octobre à Paris.

Vous y êtes les bienvenus.

La création d'un marché intérieur des transports fait partie des grandes réussites de la construction européenne. La poursuite de sa mise en oeuvre concerne particulièrement les transports terrestres et aériens

- Transport routier
« Paquet routier »

Nous accueillons favorablement les textes du paquet routier proposés par la Commission, qui vont dans le sens de l'harmonisation du marché intérieur en simplifiant les règles d'accès à la profession, et au marché du transport routier.

La notion de cabotage donne lieu à des interprétations et à des applications différentes selon les États, [*en raison de l'absence de définition communautaire du caractère temporaire*]. Cette situation favorise des pratiques abusives qui faussent l'application des règles sociales et fiscales et donc le jeu de la concurrence. Nous souhaitons dans ce domaine des règles simples, claires et contrôlables à même de garantir une concurrence loyale et un fonctionnement équilibré du marché européen.

Des avancées ont été obtenues lors du dernier Conseil transport, et nous avons bon espoir que la Présidence slovène parvienne à un accord sur les textes du «paquet routier».

- Transport aérien
2ème paquet « Ciel Unique »

En matière aérienne, le deuxième paquet « Ciel Unique », attendu au mois de juin, constitue un dossier important de la Présidence française. Il devrait porter trois propositions:

- le développement du projet SESAR,
- la révision des règlements « Ciel Unique »
- et l'extension des compétences de l'Agence européenne de sécurité aérienne.

la France travaillera bien entendu sur ces trois thèmes et espère raisonnablement

conclure sur les deux premiers pendant sa présidence.

Relations extérieures

Enfin la présidence française poursuivra également la négociation d'accords globaux dits « ciel ouvert » avec les États Unis, la Jordanie, Israël, et vraisemblablement avec d'autres pays méditerranéens.

<i>PRIORITE PFUE 4 - GALILEO</i>

Les décisions récentes du Conseil en 2007 ont relancé la dynamique du programme GALILEO, symbole de l'indépendance technologique européenne, et qui devrait être déployé à l'horizon 2013.

La présidence française s'attachera à préparer les conditions économiques de l'exploitation du système, [*en particulier sur les questions relatives à la gouvernance du projet, au contrat de concession et aux applications attendues*].

<i>CONCLUSION</i>

Mes estimables prédécesseurs ont évoqué avec éloquence le projet de création d'une grande communauté des transports entre l'Union européenne et les pays des Balkans occidentaux, qui nous rassemble aujourd'hui.

Elle passe par un marché intégré des transports routiers dans l'espace balkanique, une reprise de l'acquis communautaire, enfin, une **fusion** de cet espace intégré et du marché intérieur européen.

Ce processus prépare la **future adhésion** de ces pays à l'Union européenne!

Les objectifs de la Présidence française, harmonisation, approfondissement du marché, sécurité dans les transports, sont en grande cohérence avec cette démarche: c'est pourquoi nous nous attacherons à la porter pendant la Présidence française !

En conclusion, permettez-moi de remercier la Présidence slovène en la personne de son ministre M. **Radovan Žerjav** [ŽERJAV] pour cette manifestation notre

volonté de renforcer nos coopérations avec nos voisins des Balkans occidentaux, notamment dans le domaine des transports.

Je voudrais enfin profiter de cette tribune pour redire combien nous avons tous été heureux de travailler au développement de la politique commune des transports sous la houlette ferme et efficace de Jacques BARROT, que nous voyons avec regret quitter le portefeuille des transports, mais à qui nous adressons tous nos voeux pour ses nouvelles fonctions.

* * *